



Protocole entrainements CSM Basket

Saison 2020/2021

Le gouvernement a autorisé, à travers le décret n° 2020-1096 du 28 Août 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 Juillet 2020 susceptible d'évolution, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la reprise des entrainements de sports collectifs.

La Fédération Française de Basket-ball a publié plusieurs protocoles sanitaires. Le dernier étant applicable à partir du 28 Septembre 2020 et publié avec la note 27 des dispositions fédérales COVID 19.

Ce protocole prévoit une reprise « normale » de l'activité du basket-ball avec tout de même des contraintes à appliquer.

Dans le cadre de la pratique au CSM Basket, les entrainements reprendront aux horaires convenus sur le planning d'entrainements, avec l'accord des autorités locales.

Les parents de joueuses ou de joueurs seront autorisés à assister aux séances et matchs, sous réserve du respect **strict** des distanciations physiques (2m debout et 1m assis) et du port **obligatoire** du masque. Ils devront s'inscrire sur le registre des passages présent au gymnase.

Afin que toutes les garanties sanitaires puissent être respectées, un registre à émarger sera disponible pour tous les participants à ces entrainements. Cet émargement vaudra garantie que le participant (joueur ou entraîneur) ne présente AUCUN symptôme médical, et également qu'il n'est pas à risque concernant le COVID 19. Le ou les responsable(s) de la séance (entraîneurs ou membre du bureau) se réserve(nt) le droit d'interdire l'accès à la séance à une personne qui présenterait des symptômes ou qui ne respecterait pas les règles en vigueur. Tout participant se doit de signaler un test positif au COVID 19 après une séance ou un match avec le CSM Basket afin que les personnes fréquentées puissent se faire tester.

Chaque participant se devra d'arriver à l'heure de rendez-vous convenue, en portant un masque. L'accès aux vestiaires et aux douches dans le cadre du basket-ball, est rendu possible à compter de ce jour. Un mail datant du 06 Octobre 2020 et provenant de la mairie de Mainvilliers autorise les licenciés aux clubs à utiliser ces équipements dans le respect strict des mesures sanitaires.

Il devra avant de débiter l'activité se laver les mains avec du gel hydroalcoolique (une bouteille est déjà présente dans l'armoire de la réserve à ballons). Une pause pour s'hydrater (bouteilles individuelles ou gourdes absolument nécessaires) devra être respectée régulièrement. Un sens de circulation sera indiqué dans le gymnase.

A la fin de l'activité, le participant devra également se laver les mains au gel hydroalcoolique. Le club s'engage à désinfecter entre les séances et les matchs le matériel utilisé (ballons, bancs, chaises, tables,



chasubles à usage unique (lavage obligatoire après utilisation). Cette démarche devra être consignée dans un document à venir afin de pouvoir prouver que ceci a bien été fait.

Toute personne présente dans le gymnase et ne pratiquant pas l'activité sportive devra obligatoirement porter un masque.

Un manager COVID et un référent COVID sont désignés au sein du club, comme le demande le protocole de la FFBB. Leurs rôles est de veiller à ce que le protocole soit appliqué à la lettre, d'organiser et coordonner la mise en place des différentes mesures, et d'informer tous les licenciés ainsi que les accompagnateurs de mesures en vigueur.

Lecourt Antoine

Président du CSM Basket



